

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 062-6646/19/BM

■ Désaffectation et déclassement du domaine public métropolitain de 11 poteaux électriques à Marseille 8ème arrondissement et cession à la société Orange MET 19/11929/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite aux transferts de compétences prévus par la loi MAPTAM, la Métropole Aix-Marseille-Provence est Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le périmètre de la concession de Marseille. A ce titre, elle est propriétaire du patrimoine de cette concession.

La Métropole est aujourd'hui sollicitée pour céder des éléments de ce patrimoine à la société Orange, en l'occurrence 11 poteaux dont le concessionnaire ENEDIS n'a plus l'usage pour le service public de distribution d'électricité.

En 2018, ENEDIS a réalisé des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre d'un groupement de commandes établi en 2016 entre la Ville de Marseille et la société Enedis. Enedis - coordinateur du groupement – a ainsi été mandaté pour la passation de deux marchés publics de travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public de la Ville de Marseille, de création d'un réseau de télécommunication de la Ville de Marseille et de renouvellement du réseau public de distribution d'énergie électrique depuis le Port de l'Escalette jusqu'au Port de Callelongue et le village des Goudes situés sur le territoire de la commune de Marseille.

Dans le cadre de ces travaux, il a été prévu la dépose de poteaux supportant l'alimentation électrique de la zone. Or, parmi ces poteaux, certains supportent également le réseau de télécommunication d'Orange en raccordement aérien pour les habitations ne possédant pas de raccordement souterrain. Ces 11 poteaux ne peuvent pas être supprimés car l'enfouissement du réseau télécom n'est pas possible sur cette portion (les câbles servent à des dessertes individuelles de propriétés privées et sont, dans ce cas, à la charge des propriétaires).

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

Ainsi, plutôt que de faire supporter le coût de nouveaux poteaux de télécommunication par la société Orange et les propriétaires particuliers ainsi desservis, la société Orange a sollicité la cession de ces 11 poteaux concernés par la Métropole. Cette solution permet également d'éviter de faire supporter le coût de la dépose des poteaux au concessionnaire Enedis.

Après négociation avec la société Orange et sur avis du concessionnaire Enedis ayant ces poteaux en gestion, il est estimé que la valeur vénale des poteaux est non significative et que la cession peut être accordée à l'euro symbolique.

Ainsi, il est proposé de délibérer sur un principe de cession à l'euro symbolique des 11 poteaux à la société Orange.

Pour permettre cette cession, il est nécessaire de délibérer également en vue de constater la désaffectation et de procéder au déclassement des 11 poteaux du domaine public métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération ENV 001-3648/18/CM du 22 mars 2018 portant l'organisation de la compétence Energie ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le contrat de concession de la distribution publique d'électricité pour la Ville de Marseille, conclu le 21 novembre 1994 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 septembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement des poteaux électriques en vue de la cession ;
- Qu'en l'absence de cession, il faudrait procéder à la dépose des 11 poteaux concernés et que la société Orange devra poser de nouveaux poteaux dont une partie du coût sera imputée aux propriétaires particuliers desservis par le réseau de télécommunication.

Délibère

Article 1 :

Est constatée la désaffectation des 11 poteaux électriques installés à Marseille 13008, zone des Goudes, identifiés par leurs photos et coordonnées GPS indiquées en annexe 1.

1/ Côté Cap croisette : 3 poteaux côté mer, du premier virage jusqu'au transformateur Enedis.

2/ Rue Pélaprat : 2 poteaux bois : le n°27482 au 8 de la rue et le n°27481 au 4 de la rue.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

3/ Boulevard Delabre : 6 poteaux bois :

- au 13 boulevard Delabre numéro 25595
- au 17/19 numéro 25596
- au 25 numéro 25597
- au 35 numéro 42887
- au 77 numéro 27747
- au 79/81 boulevard Delabre

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public des 11 poteaux ainsi identifiés.

Article 3 :

Est approuvé le principe de cession à l'euro symbolique à la société Orange des 11 poteaux identifiés en vue de supporter le réseau de télécommunication dans le secteur des Goudes, à Marseille 8^{ème}.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT